



**PRÉFET  
DU  
PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**2019/2020**  
**Rapport  
d'activités**  
**des services de l'État**  
Préfecture du Puy-de-Dôme



# LE MOT DU PRÉFET

Pour la première fois dans le département du Puy-de-Dôme, j'ai le plaisir de présenter le rapport d'activité des services de l'État.

J'ai pris mes fonctions dans ce département du Puy-de-Dôme le 24 août dernier, succédant à Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC. Le bilan de ce rapport lui appartient ainsi qu'aux différents services de l'État dont le rôle majeur transparait tout au long des pages qui suivent.

Ce rapport qui ne se veut pas exhaustif, retrace quelques points saillants de l'activité des services de l'État dans leur diversité et dans leur complémentarité. Il donne l'occasion de souligner l'engagement des femmes et des hommes qui s'investissent au quotidien pour l'exercice des missions d'intérêt général dont ils sont chargés, aux côtés de leurs partenaires institutionnels, professionnels, au service des territoires et des usagers.

L'année 2019 et le début de l'année 2020 ont été particulièrement riches dans tous les domaines : sécurité, protection des populations, mise en œuvre des politiques publiques décidées par le Gouvernement, soutien aux collectivités et acteurs locaux. Les missions sont diverses mais un point commun les relie :

## **l'importance et la force du travail en coopération.**

Je souhaite que ce document permette à chacun de mieux connaître la place de l'État et l'importance de son rôle. Je me réjouis d'avoir déjà pu constater la qualité de la collaboration des services de l'État avec l'ensemble des acteurs qui contribuent à la dynamique de ce beau département que je découvre. C'est dans cet esprit que je poursuivrai mon action aux côtés et à l'écoute de tous.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Philippe CHOPIN  
Préfet du Puy-de-Dôme





L'ÉTAT ASSURE LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION  
DES PERSONNES ET DES BIENS

1

L'ÉTAT GARANTIT LA COHÉSION SOCIALE ET  
SOUTIENT L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

2

L'ÉTAT AMÉNAGE UN TERRITOIRE DURABLE ET  
ÉQUILIBRÉ

3

L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS  
LOCALES

4

L'ÉTAT SIMPLIFIE ET MET EN ŒUVRE LA RÉFORME  
DE SON ORGANISATION TERRITORIALE

5



1

## L'ÉTAT ASSURE LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

LA POLICE DE SÉCURITÉ QU QUOTIDIEN (PSQ)

LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE : LA PRÉVENTION

LES CHIFFRES DE L'ACCIDENTALITÉ ROUTIÈRE EN 2019

L'ORGANISATION DES EXAMENS DU PERMIS DE CONDUIRE

L'ÉTAT ASSURE LA SAUVEGARDE DES PERSONNES ET DES BIENS...

... ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'ÉTAT ENCADRE LES MANIFESTATIONS SPORTIVES ET AÉRIENNES

L'ÉTAT VEILLE À ASSURER LA PROTECTION ÉCONOMIQUE ET LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

LA NÉCESSAIRE CONCILIATION DES USAGES SUR LA CHAÎNE DES PUY-FAILLE DE LIMAGNE INSCRITE À L'UNESCO

## PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

### CONTEXTE

Face à une délinquance en constante mutation, les services de l'État dans le département du Puy-de-Dôme sont conduits à mener une politique de lutte contre la délinquance et de prévention, adaptée, sectorisée et partenariale, caractérisée par un renforcement des moyens d'investigation, et une montée en puissance des dispositifs de prévention. Les efforts conjugués des principaux acteurs en matière de sécurité ont permis en 2019 de retrouver un niveau de faits délictueux constatés globalement proches de ceux de 2015, année considérée comme peu criminogène eu égard aux tendances des années 2016 et 2017 et rapportée au nombre d'habitants dans le département. Les faits constatés en 2020 poursuivent globalement la même tendance qu'en 2019, profitant des effets induits par les mesures de confinement.

### LA DÉLINQUANCE EN QUELQUES CHIFFRES

Cette tendance à la baisse se vérifie cette année 2020 pour les atteintes aux biens. En effet, le nombre d'infractions enregistrées était de 11 827 entre le 1er janvier 2020 et le 31 octobre 2020, contre 14 770 sur la même période en 2019. Le constat est le même pour les cambriolages, avec 2 584 faits commis entre le 1er janvier 2020 et le 31 octobre 2020, contre 2 976 sur la même période en 2019. Les données statistiques concernant les vols commis avec violences diminuent également, puisque le nombre de vols est de 245 faits enregistrés entre le 1er janvier 2020 et le 31 octobre 2020, contre 341 sur la même période en 2019.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en augmentation constante depuis 2015 avec 3436 faits constatés. L'année 2017 avait été marquée par une forte augmentation de vols et agressions à domicile commises notamment au préjudice de personnes retraitées agressées, violentées, de nuit à leur domicile, commis par des auteurs interpellés par le SRPJ. L'année 2019 s'est distinguée par un niveau moins important de faits constatés, en très légère hausse toutefois en 2020. Ainsi, au 31 octobre 2020, 3 414 faits ont été enregistrés, contre 3 402 sur la même période en 2019.

À l'instar des statistiques recueillies au niveau national, le département du Puy-de-Dôme connaît une évolution du nombre de faits constatés en matière de violences sexuelles en constante augmentation, avec 233 infractions enregistrées en 2015. En 2019, ces faits étaient de 459, et restent élevés en 2020, eu égard aux effets du confinement. Cet item diminue légèrement entre le 1er janvier 2020 et le 31 octobre 2020 avec 360 faits constatés, contre 382 sur la même période en 2019.



## LA POLICE DE SÉCURITÉ QU QUOTIDIEN (PSQ) DANS LE PUY-DE-DÔME

### EN ZONE GENDARMERIE

Si le Puy-de-Dôme ne fait pas partie des départements retenus pour la création de quartiers de reconquête républicaine, il a toutefois bénéficié de l'arrivée d'environ 20 gendarmes supplémentaires à l'instar de 19 autres départements, facilitant la création de brigades de contact et le redéploiement d'unités au sein du groupement. En outre, chacune des compagnies de Clermont-Ferrand, Riom et Ambert a élaboré un « contrat opérationnel » associant les élus locaux, contrat qui se veut la traduction concrète de l'engagement de la gendarmerie sur le territoire.

### EN ZONE POLICE

L'action de la PSQ se traduit principalement par une action renforcée de la police nationale en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération clermontoise avec :

- la création de secteurs d'intervention dans un souci de fidélisation des acteurs intervenants et d'une meilleure connaissance du terrain.
- la création d'une brigade V.T.T. pour la circonscription de sécurité publique de la ville de Riom qui aurait pour vocation principale d'occuper des territoires urbains difficilement accessibles aux moyens de locomotion classiques.
- la création de points de rencontre avec la population, source d'échanges et donc de renseignements. Leur récurrence fidélise la population et rassure le citoyen. Les lieux privilégiés se situent au cœur de ville, à l'occasion des marchés notamment, dans les galeries des centres commerciaux. Ces rencontres s'organisent sur des créneaux horaires courts et surtout le week-end.
- la création d'instances destinées à mettre les services de la police nationale en prise directe avec des représentants des bailleurs sociaux, du service des transports en commun (T2C), de la police municipale et de la ville concernée, ainsi que d'autres partenaires au besoin (éducation nationale, délégué du préfet, délégué à la cohésion police-population...). Elles constituent le point d'entrée unique et permanent de ces partenaires sur chaque secteur identifié comme sensible.

### DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE » DANS LE CADRE DE LA PSQ

Expérimentée sur plusieurs départements à partir de 2006, et étendue sur l'ensemble du territoire national par la circulaire du 22 juin 2011 du Ministère de l'Intérieur, la démarche de « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Dans le Puy-de-Dôme, 68 protocoles ont été signés majoritairement dans l'arrondissement de Clermont-Ferrand.



## LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE : LA PRÉVENTION

### DANS LES ÉCOLES

En 2019, les militaires de l'EDSR ont effectué de multiples interventions de prévention routière auprès des établissements scolaires du département. 42 écoles ont bénéficié de l'intervention des militaires de la gendarmerie dans ce cadre avec pas moins de 957 élèves du primaires et 647 du secondaires qui ont été sensibilisés. Les militaires sont également intervenus auprès d'entreprises privées et ont sensibilisé environ 200 personnes.

## LES CHIFFRES DE L'ACCIDENTALITÉ ROUTIÈRE EN 2019

### LES ACCIDENTS CORPORELS DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE (ACCR)

Le nombre d'ACCR en 2019 est stable par rapport à 2018, avec même une légère baisse : 228 ACCR en 2018 contre 223 en 2019.

### LES ACCIDENTS MORTELS

Par contre, le nombre d'accidents mortels a connu une très forte augmentation, 36 en 2019 contre 25 en 2018, avec un accroissement similaire du nombre de personnes décédées, 37 en 2019 contre 26 en 2018.

### LES CAUSES DES ACCIDENTS

L'alcool, la vitesse excessive ou inadaptée et l'inattention restent, comme en 2018, les causes principales des accidents.

L'alcool était en cause dans 10 accidents mortels.

La vitesse inadaptée ou excessive dans 9 accidents mortels.

### LES VICTIMES DES ACCIDENTS

Parmi les personnes tuées sur les routes, la majorité, 22 sur 37, avait entre 25 et 65 ans et circulait en véhicule léger, 24 sur 37. Il est à noter que parmi ces victimes, 7 ont été des motocyclistes, le chiffre était de 2 en 2018, soit près de 19% contre 7,70% en 2018, alors qu'il représente moins de 2% du trafic global selon l'observatoire national interministériel de l'insécurité routière en 2018.

### LES SUSPENSIONS ADMINISTRATIVES DU PERMIS DE CONDUIRE POUR L'ANNÉE 2019

	Vitesse	Alcool	Stupéfiants	Éthylotests anti démarrage
<b>Nombre</b>	647	873	650	25
<b>Augmentation par rapport à 2018</b>	16,37%	5,95%	27,45%	Dispositif mis en place en 2019

## L'ORGANISATION DES EXAMENS DU PERMIS DE CONDUIRE DANS LE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

### EN 2019

L'organisation des examens du permis de conduire permet de proposer des places d'examens pour les épreuves théoriques spécifiques et les épreuves pratiques des groupes « voiture », « moto » et « poids-lourd ». En 2019, il a été planifié 15 128 épreuves du permis de conduire :

- 3 680 en « moto » ;
- 8 316 en « voiture » ;
- 2 757 en « poids-lourd » ;
- 375 en épreuves théoriques spécifiques avec une équipe de onze inspecteurs.

60% de ces examens sont organisés sur le centre principal de Clermont-Ferrand.

40% des examens sont réalisés sur 10 centres délocalisés permettant de couvrir les besoins au plus près des territoires.

	Département Puy-de-Dôme janvier à décembre 2019		
	Taux de réussite à l'examen catégorie B première présentation	Taux de réussite à l'examen catégorie B toutes présentations	Délai moyen d'attente entre la 1 <sup>ère</sup> et la 2 <sup>nde</sup> présentation à l'examen pratique B
<b>National</b>	59,83%	58,79%	66 jours
<b>Département du Puy-de-Dôme</b>	<b>69,68%</b>	<b>66,18%</b>	<b>50 jours</b>

### EN 2020

La crise sanitaire a entraîné l'annulation de 3 100 épreuves du permis de conduire. La reprise des activités s'est faite dès le 26 mai avec la mise en place d'un protocole sanitaire spécifique basé sur des recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique. Ce protocole permet de respecter les gestes barrières durant les examens du permis de conduire, et garantit la sécurité de tous les intervenants des examens (candidat, inspecteur, accompagnateur).

## L'ÉTAT ASSURE LA SAUVEGARDE DES PERSONNES ET DES BIENS...

### SÉCURITÉ CIVILE

**Sept exercices de sécurité civile** ont eu lieu en 2019 touchant des thématiques variées : simulations d'accident industriel ou de transport de matières radioactives, pollution des eaux, incendie à la cathédrale, attentat en milieu scolaire.

### GESTION DE CRISE

Ces exercices permettent aux acteurs de la gestion de crise, sapeurs-pompiers, SAMU, gendarmes, policiers, de maintenir des automatismes de travail et d'améliorer la coordination grâce aux retours d'expérience menés systématiquement.

Le Centre Opérationnel Départemental (COD), présidé par le préfet de département, et qui assure la conduite et la coordination des opérations de secours ou de sécurité publique aura par ailleurs été activé 21 fois pour des événements réels : gestion d'épisodes neigeux, inondations, manifestations, retransmission de la finale du Top 14 place de Jaude, visite présidentielle, épisode de canicule...

### ORGANISATION DE LA RÉPONSE DE SÉCURITÉ CIVILE (ORSEC)

**Huit dispositions ORSEC** auront été approuvées ou révisées : Urgence Hivernale, Secours routiers, Soutien des populations, Rétablissement des réseaux, Plan Électro-Secours, Intempéries, Recherche d'aéronef notamment.

### PLAN DÉPARTEMENTAL DE RÉSORPTION DES AVIS DÉFAVORABLES

**Plus de 700 visites dans les Établissements Recevant du Public** ont eu lieu. Le plan départemental de résorption des avis défavorables aura permis de lever 9 avis défavorables et l'amélioration du niveau de sécurité de 19 établissements.

Par ailleurs, la sous-commission compétente aura procédé à 11 visites de campings dans le cadre de la gestion des risques naturels (inondations et feux de forêt notamment). De même 157 communes ont déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour un évènement survenu au cours de l'année 2019 : 12 pour des inondations, 145 pour la sécheresse. 145 demandes, soit 92,3% ont fait l'objet d'une décision favorable.

### BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (BNSSA)

**5 jurys de BNSSA** se sont réunis, 140 candidats se sont présentés pour 94 reçus.

## ... ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### LES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR L'ENVIRONNEMENT

Dans le département du Puy-de-Dôme, l'UiD DREAL contrôle 316 ICPE autorisées ou enregistrées, dont :

- 3 sites SEVESO seuil haut ;
- 8 sites SEVESO seuil bas ;
- une soixantaine de carrières.

En 2019, l'UiD DREAL a instruit :

- 7 demandes d'autorisation d'exploiter (dont 5 carrières) ;
- 6 demandes d'enregistrement ;
- 61 porter à connaissance pour des modifications sans enquête publique.

En termes de contrôle, l'UiD DREAL a procédé en 2019 à :

- 178 inspections sur sites industriels ;
- 18 contrôles inopinés des rejets (dans l'eau, dans l'air, ...).

Au travers de procédures de réglementation et des contrôles, l'inspection des installations classées assure la protection des riverains et de l'environnement vis-à-vis des risques accidentels, de pollutions, de risques sanitaires et de nuisances pouvant être générées par les établissements industriels et les carrières. Ces missions présentent aussi un enjeu économique fort sur le territoire en lien avec les investissements industriels qui en découlent et les emplois associés, ce qui implique une maîtrise des délais des différentes procédures. Des actions de contrôles contribuent aussi à éviter des distorsions de concurrence et à encadrer l'évolution de certaines filières dont celles des déchets.

### L'EXEMPLE DE L'USINE SANOFI CHIMIE À VERTOLAYE

L'usine SANOFI CHIMIE est spécialisée dans la fabrication de principes actifs pharmaceutiques par voie chimique. L'usine emploie environ 850 personnes auxquelles s'ajoutent environ 100 personnes d'entreprises sous-traitantes et s'étend sur une surface proche de 21 hectares, dont 5 hectares sont couverts par des bâtiments. La consommation en eau de ce site est élevée : plus de 2,5 Mm<sup>3</sup>/an (Premier préleveur industriel du département).

L'eau est principalement destinée au refroidissement d'équipements, dont les réacteurs dans lesquels sont effectuées les synthèses de principes actifs. En vue de respecter les exigences de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2018 et même si la plus grande partie de ces prélèvements sont rejetés en milieu naturel, SANOFI CHIMIE a modifié ses installations pour réduire sa consommation d'eau en installant une thermofrigopompe en février 2019. Celle-ci a permis une réduction d'un facteur 2 du prélèvement d'eau dans les rivières Dore et Vertolaye et une forte réduction de la température des eaux de refroidissement rejetées dans le Vertolaye.

### L'EXEMPLE DE LA SOCIÉTÉ CONSTELLIUM

Constellium est spécialisé dans la transformation de l'aluminium, notamment pour le secteur de l'aéronautique. L'usine emploie environ 1 500 personnes et s'étend sur plus de 90 hectares dont 20 hectares sont couverts par des bâtiments. La moitié de ce site industriel est situé en zone inondable. Afin de protéger les installations contre le risque d'inondation, une digue a été construite en 1946.

Considérant l'importance de cet ouvrage dans la prévention des risques industriels en cas d'inondation, le préfet a imposé en 2014, la réalisation d'une étude de dangers des installations au risque de crue. Ce travail a fait prendre conscience à l'industriel de la nécessité d'améliorer la protection de son site face au risque d'inondation. Une autorisation environnementale pour rehausser et renforcer l'ouvrage a été délivrée au printemps 2018. Ces travaux ont finalement été réalisés sur l'année 2019, pour un coût d'environ 1,5 millions d'euros.

## LA ROCHE-BLANCHE, UNE FALAISE INSTABLE

Le bourg de la Roche-Blanche est dominé par une falaise calcaire creusée de grottes troglodytiques. En août 2019, un bloc rocheux de plusieurs dizaines de mètres cubes s'est détaché de la falaise. Sur les conseils du BRGM et de la DDT, la commune a recruté un bureau d'études géotechniques pour la réalisation d'un diagnostic. En décembre 2019, le bureau d'études a détecté un risque grave et imminent et la mairie a pris la décision d'évacuer les habitants plus exposés. La commune a décidé de mettre en œuvre les travaux de sécurisation d'urgence. Le 15 février 2020, une partie de la falaise, représentant environ 1 500m<sup>3</sup>, s'est effondrée. Les travaux engagés ont permis qu'aucune habitation ne soit touchée. Les travaux d'urgence se sont terminés en mai 2020, et les personnes évacuées ont pu regagner leurs habitations.

La DDT, avec l'appui du CEREMA, a accompagné la collectivité lors de la gestion de cet événement en apportant un appui technique et administratif et en mobilisant le fonds Barnier.

Quelques chiffres :

- une quinzaine de maisons évacuées ;
- 990 000 euros d'études et travaux subventionnés à hauteur de 495 000 euros par le fonds Barnier et 90 000 euros de dotation d'équipement des territoires ruraux ;
- 57 000 euros de frais d'évacuation pris en charge par le fonds Barnier.



## L'ÉTAT ENCADRE LES MANIFESTATIONS SPORTIVES ET AÉRIENNES

### LA MISSION DÉPARTEMENTALE « MANIFESTATION SPORTIVE »

La sous-préfecture d'Issoire est en charge de la mission départementale « manifestation sportive » depuis le 6 novembre 2017. Elle est engagée dans la dématérialisation des dépôts de dossier sur la plate-forme gratuite de dématérialisation « **démarches-simplifiées.fr** ».

**En 2019, 769 dossiers ont été traités** : manifestations sportives en tant que telles ( motorisées, non motorisées, homologations, sports de combat, ...), mais aussi les vols de drones, le survol du territoire à basse altitude, la création d'aérostations, les manifestations aériennes.

Parmi les circuits du département, homologués en 2019 :

- Le circuit de motocross d'Aydat ;
- Le circuit à grande vitesse Michelin de Ladoux ;
- La circuit Charade.

### LE DÉPARTEMENT A ACCUEILLI DE GRANDS ÉVÈNEMENTS

- La finale du Trophée Andros (course sur glace), le 2 février 2019 ;
- Le Criterium du Dauphiné (course cycliste), le 11 juin 2019 ;
- Ailes et Volcans - Cervolix (manifestation aérienne), du 2 au 22 septembre 2019.

Cet évènement permet également de valoriser une filière d'excellence « aéronautique » en Auvergne qui représente un chiffre d'affaires de 1,8 milliards d'euros, plus de 10 000 emplois directs dans 120 entreprises et une riche offre de formation.

## L'ÉTAT VEILLE À ASSURER LA PROTECTION ÉCONOMIQUE ET LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

Il assure notamment une présence significative dans les secteurs économiques importants du département, tels que le tourisme. Ainsi, plus de 350 contrôles d'hébergements, de restaurants, de sites d'activités de loisirs ou de marchés touristiques ont été réalisés pendant l'opération interministérielle vacances qui vise à assurer la sécurité des touristes fréquentant le Puy-de-Dôme.

Le périmètre de l'action a été très large avec la participation à 60 enquêtes nationales couvrant tous les champs de la protection du consommateur, de la qualité des fruits et légumes aux agences immobilières en passant par la sécurité des jouets. Le service CCRF s'est tout particulièrement mobilisé sur des sujets d'actualité comme le respect de la limitation des promotions sur les produits alimentaires issus de la loi EGALIM (60 contrôles) et a veillé à couvrir les secteurs à fort enjeu économique pour les consommateurs notamment les plus vulnérables, comme la lutte contre les fraudes dans la rénovation énergétique.

### EN 2019

Quelques chiffres :

- Participation du service à 60 enquêtes nationales différentes ;
- Réalisation de plus de 1 200 contrôles ;
- Plus de 100 mesures de police administrative et judiciaire ;
- Réalisation de 180 prélèvements visant à vérifier la conformité des produits ;
- Réponses à 500 sollicitations de consommateurs.

### EN 2020

L'activité du service a été orientée vers des secteurs en lien avec la crise sanitaire. Ainsi de nombreux contrôles ont été menés pour s'assurer de la conformité et du respect de l'encadrement des prix des gels et solutions hydroalcooliques et, à partir, du déconfinement, pour contrôler la conformité des masques barrières vendus aux consommateurs. C'est ainsi que plus de 450 contrôles ont été réalisés fin septembre sur ces enquêtes nouvelles au vu du contexte.

## LA NÉCESSAIRE CONCILIATION DES USAGES SUR LA CHAÎNE DES PUY-FAILLE DE LIMAGNE INSCRITE À L'UNESCO

### LE POSTE À CHEVAL SAISONNIER DE SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE

Avec le soutien du conseil départemental et de la préfecture, le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme (GGD63) a mis en place pour la première fois un poste à cheval saisonnier au cours de l'été dernier. Composé de deux cavalières de la garde républicaine, de deux sous-officières et de deux jeunes militaires de la réserve opérationnelle du GGD63, et armé de six chevaux de garde, il a été installé au sein du centre équestre « l'étrier d'Auvergne » à Saint-Genès-Champanelle pour assurer la surveillance particulière de la Chaîne des Puy inscrite sur la liste des sites naturels du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 2 juillet 2018.

Le dispositif, à la fois préventif et répressif, été particulièrement efficace pour lutter, les week-ends d'affluence, contre les stationnements anarchiques et dangereux ainsi que pour prévenir les bivouacs sauvages et autres dépôts de déchets ou immondices dans des lieux difficilement accessibles en véhicules légers. Grâce au cheval, le contact se révèle facile et permet de véhiculer les règles de respect de l'environnement. Une amélioration des comportements suite à la prévention effectuée durant les services a été constatée dès la deuxième semaine. À noter qu'aucun vol à la roulotte n'a été constaté sur les zones touristiques concernées pendant le temps du renfort, alors que ces lieux étaient particulièrement touchés l'an dernier.

Ce dispositif a enfin permis de maintenir le calme et l'ordre public dans des secteurs habituellement fréquentés par de jeunes populations (plage du lac d'Aydat). D'un point de vue contact et relation avec la population, l'ensemble des retours des maires et de la population a été positif.

Le cheval a permis de véhiculer une autre vision du département et de la gendarmerie nationale.



# 2

## L'ÉTAT GARANTIT LA COHÉSION SOCIALE ET SOUTIENT L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE : LES ENTREPRISES À BUT D'EMPLOI OU EBE

UN DISPOSITIF D'ACTIVITÉ PARTIELLE AU PROFIT DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS

MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES RENFORCÉE PAR LA LOI ALUR

L'ÉTAT MET EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE D'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS ET MOBILISE À SES CÔTÉS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : UNE NOUVELLE FORME D'ENGAGEMENT POUR LES JEUNES DE 15 À 17 ANS

LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ET LE SOUTIEN AUX PLUS VULNÉRABLES

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

UNE ÉCOLE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DE TOUS

UNE STRATÉGIE RENFORCÉE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE DANS LE PUY-DE-DÔME VALIDÉE ENTRE TOUS LES PARTENAIRES

UN DISPOSITIF MOBILITÉ MIS EN PLACE POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES : LA CONVENTION TAXI

EN 2019, L'ENVELOPPE DÉPARTEMENTALE DE CRÉDITS DÉLÉGUÉS AUX DROITS DES FEMMES S'EST ÉLEVÉE À 204 370 €

## LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE : LES ENTREPRISES À BUT D'EMPLOI OU EBE

### INSERFAC EBE

En octobre 2019, la seconde Entreprise à But d'Emploi (EBE), dénommée Inserfac EBE a ouvert avec 15 salariés. Cette société a développé différentes activités comme le lavage écologique des véhicules, la couverture des livres en lien avec la médiathèque, ou le tri des livres d'occasion.

### TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE

Cette création s'inscrit dans le dispositif « territoires zéro chômeurs de longue durée », initié en 2016 en lien avec ATD Quart Monde, et pour lequel le territoire de Thiers avait été retenu parmi dix autres au sein de l'hexagone. Dans ce cadre, une première EBE, dénommée Actypoles Thiers, avait été créée afin d'employer en CDI des demandeurs d'emploi de longue durée pour réaliser des activités non pourvues par le secteur concurrentiel. L'atteinte de l'objectif initial d'une centaine d'emplois créés, au profit de demandeurs issus de quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, a justifié la création d'une seconde structure.

Le « territoire zéro chômeur de longue durée » de Thiers a été soutenu par l'ensemble des acteurs locaux : État, Conseil Régional, Conseil Départemental, Parc Naturel Régional Livradois Forez, chambres consulaires, Communautés de communes et entreprises du bassin thiernois.



**TERRITOIRES  
ZÉRO CHÔMEUR  
DE LONGUE  
DURÉE**

## UN DISPOSITIF D'ACTIVITÉ PARTIELLE AU PROFIT DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS

Outil de prévention des licenciements économiques, l'activité partielle est un dispositif qui permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés.

L'ampleur de la crise sanitaire de la COVID-19, a amené le Gouvernement à transformer ce dispositif **faisant de la France le système le plus protecteur d'Europe** en permettant « d'éviter des vagues de licenciements ».

Le Gouvernement a adapté tout au long de la période de crise sanitaire le dispositif d'activité partielle pour permettre le maintien en emploi des salariés avec une prise en charge par l'État de 100% de l'indemnité versée au salarié par l'entreprise pour les heures non travaillées, soit 100% du salaire net pour les salariés au SMIC et 84% environ du net dans la limite de 4,5 SMIC.

À la sortie du confinement et au moment de la reprise des activités, les modalités d'indemnisation ont été modifiées avec la prise en charge de l'indemnité d'activité partielle qui est passée de 100% à 85% de l'indemnité versée au salarié. Cette modification a été sans incidence pour les salariés qui ont continué à percevoir 84% du salaire net ou le SMIC net.

Par ailleurs, certains secteurs particulièrement affectés par les conséquences économiques de l'épidémie ont pu bénéficier du prolongement du taux de prise en charge à 100% de l'activité partielle par l'État.

Dans le Puy-de-Dôme, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, **11 927 établissements** ont eu recours à l'activité partielle, pour **137 390 salariés et un montant total d'indemnisation par l'État de 137 390 069 euros**.

S'agissant plus particulièrement d'accompagner les entreprises confrontées à des baisses durables d'activité, **un dispositif d'activité partielle longue durée (APLD)** a été mis en place au 1<sup>er</sup> juillet avec comme objectifs de préserver les emplois dans les entreprises et de sauvegarder les compétences des salariés.

Les services de l'État se sont activement mobilisés tout au long de la période pour répondre aux questions des entreprises et restent en première ligne pour les accompagner sur les prochains mois.

## MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a investi près de **125 millions d'euros** pour transformer profondément des quartiers prioritaires des politiques de la ville pour favoriser la mixité.

Les services de l'État ont accompagné les collectivités dans l'élaboration et la signature de leurs conventions :

- sur les quartiers de Saint-Jacques, de la Gauthière et des Vergnes à Clermont-Ferrand, la convention a été signée le 4 juillet 2019. Sur un montant total hors taxes de 369 millions d'euros de subvention, la participation de l'ANRU s'élève à **122 millions d'euros dont 92,4 millions d'euros** qui permettront en particulier :
  - la démolition et la reconstitution de 1 292 logements ;
  - la réhabilitation de 1 176 logements locatifs sociaux ;
  - la création ou la restructuration de dix équipements publics, dont deux groupes scolaires.
- sur le centre ancien de Thiers, le programme dont la convention a été signée le 12 juin 2019 devrait permettre l'engagement de près de 27 millions d'euros de travaux hors taxes, avec une participation de l'ANRU de **2,7 millions et de l'ANAH de 4,7 millions d'euros**.

## UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES RENFORCÉE PAR LA LOI ALUR

### L'ACCÈS AU LOGEMENT ET UN URBANISME RÉNOVÉ

Depuis la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX) a repositionné l'examen de situations sur les phases amont de la procédure afin d'accentuer son rôle préventif. Depuis novembre 2018, une expérimentation est menée sous l'égide de la CCAPEX, afin de proposer aux ménages, locataires dans le parc privé du territoire de Clermont Auvergne Métropole, une consultation socio-juridique par un organisme indépendant (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) dès réception du commandement de payer. Cette expérimentation a vocation à être étendue sur le département.

### LA CHARTE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS

Les indicateurs des expulsions sont orientés à la baisse depuis 2017. Ceci est le résultat de l'examen des situations conduit au cas par cas dans le cadre de la CCAPEX et de la conduite des expulsions locatives elles-mêmes.

La charte de prévention des expulsions signée le 16 juillet 2020 constitue un engagement des acteurs concourant à l'accès ou au maintien des ménages dans un logement pérenne. Elle vise à organiser le traitement coordonné des situations d'expulsions locatives, et atteindre sur sa durée un objectif de 15% de réduction du nombre d'expulsions effectives sur le département. Elle s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2017-2022, ainsi que dans le Plan Quinquennal pour le Logement d'Abord 2018-2022.

## L'ÉTAT MET EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE D'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS ET MOBILISE À SES CÔTÉS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### DES ACTIONS

La préfète du Puy-de-Dôme, le délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés et la ville de Clermont-Ferrand ont ainsi signé un contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés le 24 juin 2019.

Emploi, logement, santé, éducation et citoyenneté, jeunes de moins de 25 ans : ce sont autant de thèmes qui ont fait l'objet de 15 groupes de travail réunissant réfugiés et partenaires en janvier 2020 pour identifier les leviers à développer pour faciliter l'intégration des réfugiés dans la ville de Clermont-Ferrand.

En partant des besoins individuels de 200 réfugiés, de nouvelles actions sont mises en œuvre en 2019 et 2020, grâce à 600 000 euros de crédits apportés par l'État à la Ville : soutien psychologique, formation, mobilité, apprentissage du français, culture, formation des professionnels, venue du train de la solidarité envers les réfugiés...

### UN CHIFFRE

En 2019, **397 personnes** domiciliées dans le Puy-de-Dôme se sont vu reconnaître une protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire) - hors mineurs accompagnants. Une quarantaine de réfugiés a participé le 18 octobre 2019 au premier rallye de l'intégration citoyenne organisé à Clermont-Ferrand.

## SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : UNE NOUVELLE FORME D'ENGAGEMENT POUR LES JEUNES DE 15 À 17 ANS

### PUY-DE-DÔME, PRÉCURSEUR

En 2019, le Puy-de-Dôme a été l'un des 13 départements préfigurateurs du Service National Universel ; 140 jeunes puydômois ont participé à un séjour de cohésion dans les 12 départements et le Puy-de-Dôme a accueilli 140 volontaires en séjour de cohésion à Orcines.

### UNE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (MIG)

Après le séjour de cohésion, les volontaires réalisent une mission d'intérêt général de 12 jours ou 84h perlées auprès de structures (associations ou personnes morales de droit public : collectivités locales, établissements publics).

La direction départementale de la cohésion sociale a assuré la coordination de la mise en place et le suivi de la réalisation des MIG pour 139 jeunes (122 puydômois et 17 hors département) en particulier auprès des structures déjà mobilisées pour l'accueil des jeunes en service civique.

48 structures ont proposé 57 missions. Parmi les thématiques les plus plébiscitées, les missions dans les corps en uniforme (17 MIG armée, 8 MIG pompiers, 20 MIG cadets de la gendarmerie) et dans les associations de la solidarité et du sport (37 MIG).

Le SDIS 63 a accueilli 8 jeunes en session de découverte de l'engagement SP dont 6 ont confirmé leur souhait futur d'engagement de sapeur-pompier volontaire et 1 jeune engagé.

## LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ET LE SOUTIEN AUX PLUS VULNÉRABLES

Le gouvernement a lancé pour 2019-2021, une « stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté ». Son objectif ? Trouver des solutions concrètes à la précarité matérielle et sociale et agir au plus tôt auprès des enfants et des familles pour rompre la reproduction de la pauvreté. Dans cette perspective, **l'État a contractualisé avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme en juillet 2019. En Novembre 2020, la Métropole a rejoint la convention triennale aux côtés de l'État et du Conseil départemental.**

Les actions prévues répondent aux enjeux nationaux en s'adaptant aux besoins locaux et visent, pour le Conseil départemental à :

- soutenir la parentalité ;
- créer un fonds dédié pour financer les parcours des jeunes ;
- renforcer la prévention spécialisée ;
- développer une offre de service médico-sociale itinérante ;
- apporter des actions éducatives, post crise COVID-19, pour les jeunes enfants en vacances.

La Métropole s'engage, dans le cadre de la contractualisation 2020 à mettre en place des actions pour :

- soutenir les jeunes en difficultés ;
- lutter contre la fracture numérique ;
- lutter contre la précarité alimentaire ;
- accompagner socio-professionnellement les publics en situation de précarité dont les femmes en situation de vulnérabilité ;
- développer les lieux d'écoute et d'accès aux droits ;
- accompagner au logement les personnes défavorisées ;
- accomplir une étude pré-opérationnelle de résorption de campements de gens du voyage.

Pour l'ensemble de ces missions, l'État s'engage à verser **300 000 € à la Métropole. La Métropole apporte elle aussi 300 000 euros. Pour le Conseil départemental, l'aide de l'État s'élève à 939 000 euros (contre 551 000 euros en 2019),** auquel le Conseil départemental ajoute un apport minimum de 939 000 euros. Au total, ce sont **2 478 000 euros investis dans la lutte contre la pauvreté**, la précarité et pour l'accès à l'emploi à l'échelle du département au titre de l'année 2020.

## UNE DÉMARCHE PARTENARIALE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le cadre des contrats de la ville de Thiers Dore et Montagne et de Clermont Métropole, 146 action prenant appui sur 92 porteurs de projets, à 84% associatifs, ont bénéficié d'un soutien de l'État en 2019, **pour un total de 916 000 euros de subventions.**

**La signature de 60 conventions pluriannuelles d'objectifs (26 en 2018)** traduit la volonté de l'État de sécuriser le financement des associations de grande proximité, en leur donnant une visibilité budgétaire sur trois ans.

**Sept postes d'adultes** relais supplémentaires ont été créés, portant le nombre total de médiateurs de ville à 24 (soit un équivalent subvention de 477 000 euros).

Enfin, l'État s'est impliqué, aux côtés de la Mairie, dans la venue de la Cité solidaire de la Fondation Vinci à Clermont-Ferrand. Ce mécénat d'entreprise a bénéficié à une dizaine de petites associations avec un soutien financier (100 000 euros) et la mobilisation de parrains salariés, apportant leur expertise et leur réseau.

## UNE ÉCOLE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DE TOUS

### L'ÉCOLE INCLUSIVE

Le département est depuis longtemps engagé dans le soutien à la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers pour 3 166 élèves en situation de handicap de la maternelle au lycée à la rentrée 2019, soit près de 3% de la population scolaire.

114 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) de la maternelle au lycée dont 6 ULIS créées au 1<sup>er</sup> septembre 2020 (Ambert, Thiers, Murat-le-Quaire, Pont-du-Château, Billom, Brassac-les-Mines). Ces dispositifs permettent aux élèves en situation de handicap de suivre un parcours de formation en établissement scolaire avec un appui pédagogique adapté. Ils sont installés de manière à couvrir l'ensemble du territoire et à permettre un parcours scolaire au plus près du lieu de vie de l'enfant.

Signant d'un partenariat fort avec le secteur spécialisé médico-social : environ 60% des jeunes accompagnés par un établissement médico-social (ITEP; IME) ont une modalité de scolarisation en établissement scolaire, contre 35% au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

### LA POURSUITE DES DÉDOUBLEMENTS DES CLASSES EN REP ET REP+

86 classes dédoublées de CP et CE1 ont pu être créées en éducation prioritaire ces trois dernières rentrées.

En grande section de maternelle, la rentrée 2020 permet d'envisager la création de 4 postes (3 à Clermont-Ferrand et 1 à Thiers) permettant le fonctionnement de 34 classes dédoublées.

Hors éducation populaire : une majorité d'écoles n'auront à la rentrée 2020 que 24 élèves maximum par classe, soit 92,1% des classes de CP, 92,4% des classes de CE1 et 90,25% des classes de grande section.

## UNE STRATÉGIE RENFORCÉE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE DANS LE PUY-DE-DÔME VALIDÉE ENTRE TOUS LES PARTENAIRES

La stratégie de l'État dans le département en matière de lutte contre l'habitat indigne, validée lors du comité de pilotage du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) du 11 juin 2019, présidé par la Préfète en présence du Procureur de la République, établit les axes prioritaires d'action de l'État dans le département sur cette thématique. Elle vient préciser et compléter la convention partenariale 2017-2021 du PDLHI. Les actions prioritaires sont :

- l'information des acteurs concernés par ce sujet ;
- l'accompagnement des élus dans la résolution de ces situations, en particulier pour les situations graves de péril ;
- le renforcement de la coordination entre l'action administrative et l'action judiciaire, notamment pour ce qui concerne les situations de marchands de sommeil.

### Chiffres

156 signalements transmis au PDLHI

56 réunions partenariales organisées pour traiter ces situations.

## UN DISPOSITIF MOBILITÉ MIS EN PLACE POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES : LA CONVENTION TAXI

Pour rendre possible les déplacements essentiels des victimes de violences conjugales (accès à un lieu d'hébergement d'urgence et/ou démarches dans le cadre d'une procédure médico-judiciaire), un dispositif permettant de solliciter des taxis de jour comme de nuit, a été mis en place pour la première fois dans le Puy-de-Dôme pendant le Grenelle des violences conjugales.

L'État a confié la gestion d'un fonds de mobilité à l'association « SOS Voyageurs - Aide en gare » chargée du remboursement des déplacements des vingt compagnies de taxis engagées dans cette démarche.

La mobilisation de ce dispositif, précisé dans une convention, est exclusivement réservée à des prescripteurs tel le 115.

Depuis sa mise en œuvre, les taxis ont été sollicités près de 40 fois essentiellement pour conduire des victimes vers un lieu d'hébergement dont une dizaine de fois durant la période de confinement.

## EN 2019, L'ENVELOPPE DÉPARTEMENTALE DE CRÉDITS DÉLÉGUÉS AUX DROITS DES FEMMES S'EST ÉLEVÉE À 204 370 €

Plus d'un quart de ces crédits sont venus soutenir des dispositifs en faveur des femmes victimes de violences (formation des magistrats, accueil de jour) et le planning familial.

Des actions se sont tenues en milieu rural ou dans les quartiers prioritaires pour lutter contre la fracture numérique, pour sensibiliser les femmes à la création/reprise d'entreprises, aux métiers du numérique, ou encore aux métiers de la terre.





# 3

## L'ÉTAT AMÉNAGE UN TERRITOIRE DURABLE ET ÉQUILIBRÉ

UN PROJET DE CLASSEMENT EN COURS : LE PLATEAU DE GERGOVIE ET LES SITES ARVERNES

VERS DE NOUVELLES MOBILITÉS

L'ÉTAT ACCÉLÈRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE...

... ET ACCOMPAGNE LE SECTEUR AGRICOLE

UNE SÉCHERESSE EXCEPTIONNELLE

UNE VIGILANCE MAINTENUE SUR LA RÉGULARISATION DE LA FAUNE SAUVAGE

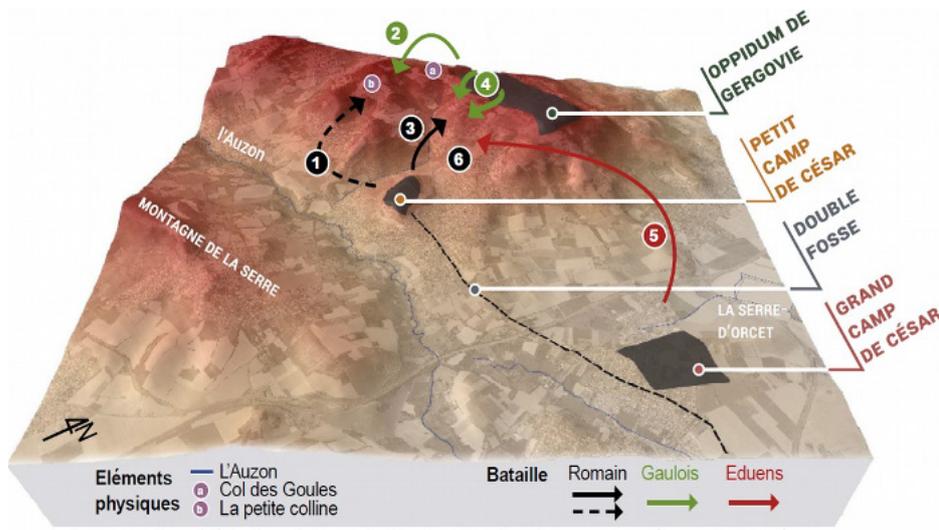
## UN PROJET DE CLASSEMENT EN COURS : LE PLATEAU DE GERGOVIE ET LES SITES ARVERNES

La bataille de Gergovie, évoquée dans les manuels scolaires, est la seule défaite avouée de César au cours de la guerre des Gaules. Bien que longtemps incertains, le lieu de l'affrontement et la localisation des deux camps associés sont désormais parfaitement établis. Ce haut fait historique s'est déroulé au Sud de Clermont-Ferrand, au centre d'un territoire gaulois composé de trois oppida (villes celtes fortifiées : Gergovie, Gondole et Corent) et de deux camps de César (grand camp et petit camp), ce qui est exceptionnel au niveau européen.

Pourtant, ce secteur ne fait pas l'objet de protections d'envergure et seuls trois éléments historiques sont couverts par les Monuments historiques, alors même qu'il est menacé par l'urbanisation et que chaque nouvelle découverte archéologique se révèle unique.

Après avoir été initié par l'État en 2008 sans pouvoir aboutir, le classement du plateau de Gergovie et des sites arvernes a été relancé par la DREAL. L'avis favorable de la commission nationale le 14 mai 2020, après ceux de l'enquête publique de juin et de la commission départementale en octobre, constituait la dernière étape avant l'examen par le Conseil d'État et la signature du décret de classement.

**Ce site emblématique va pouvoir entrer au patrimoine national dans la liste des paysages considérés comme les plus remarquables de France.** Le site classé couvrira 4 150 hectares et concerne 14 communes.



## VERS DE NOUVELLES MOBILITÉS

En 2019, la DDT a accompagné les collectivités sur la thématique de la mobilité :

- suivi de la révision du Plan de Déplacement Urbain (PDU) de l'agglomération clermontoise ;
- information des collectivités sur la prise de la compétence « Mobilité » ;
- promotion des appels à projets « Vélos et territoires » et « Fonds de mobilités actives ».

Le PDU de l'agglomération clermontoise organise les mobilités sur son territoire pour 10 ans. La DDT a suivi la révision du PDU. L'avis de l'État a été formulé en mars 2019 et le PDU a été approuvé en juillet 2019.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de décembre 2019 encourage les communautés de communes à prendre la compétence mobilité. Introduite par la Préfète et le Président du Conseil départemental, une journée « Mobilité en secteur rural » a été organisée en janvier 2020 à destination des élus et des techniciens pour présenter les dispositions de la loi LOM.

Des appels à projets « Vélos et Territoires » et « Fonds de Mobilités actives » ont financé les collectivités lauréates pour renforcer leur action et leurs infrastructures cyclables. La DDT promeut les appels à projets et analyse les dossiers de candidature.

### APPELS À PROJETS « VÉLOS ET TERRITOIRES » ET « FONDS MOBILITÉS ACTIVES »

**QUOI ?** : 2 appels à projets terminés et 1 en cours

#### **POUR QUOI ?** :

- mise en œuvre d'une politique cyclable ;
- améliorer les infrastructures cyclables (construction d'aménagements, résoudre les discontinuités d'itinéraires).

**POUR QUI ?** : les collectivités locales

#### **COMBIEN ?** :

« Vélos et territoires » porté par l'ADEME : **2 millions d'euros**

Lauréats : Agglo Pays d'Issoire (91 000 euros) et Parc Naturel Régional Livradois-Forez ( 42 000 euros)

« Fonds de mobilités actives » dans le cadre du plan Vélo du gouvernement : **350M€**

Lauréats : Ville de Riom ( 36 000 euros) et Clermont-Auvergne-Métropole (239 000 euros)



## L'ÉTAT ACCÉLÈRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE...

### LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions.

Neuf EPCI ont engagé l'élaboration de leur PCAET en 2019, accompagnés par la DDT. Huit sont aboutis fin 2019.

Les ambitions communes et à mutualiser sont :

- la maîtrise de la consommation d'énergie (bâtiments notamment publics, industrie...) et de la production d'énergie renouvelable ;
- le développement de la mobilité décarbonée, notamment les véhicules électriques et les bornes de recharge et de mobilités douces ;
- l'adaptation au changement climatique.

La dynamique issue de l'élaboration des PCAET et de la mise en œuvre des plans d'actions a été capitalisée à l'échelon départemental par la mise en place en 2019, du Comité Départemental de Transition Énergétique (CDTE), et doit se poursuivre au travers de différents groupes de travail.

### QUELQUES CHIFFRES

8 PCAET obligatoires :

- dont 4 validés en 2019 ;
- dont 3 finalisés avec avis de l'État ;
- 1 en phase de rédaction.

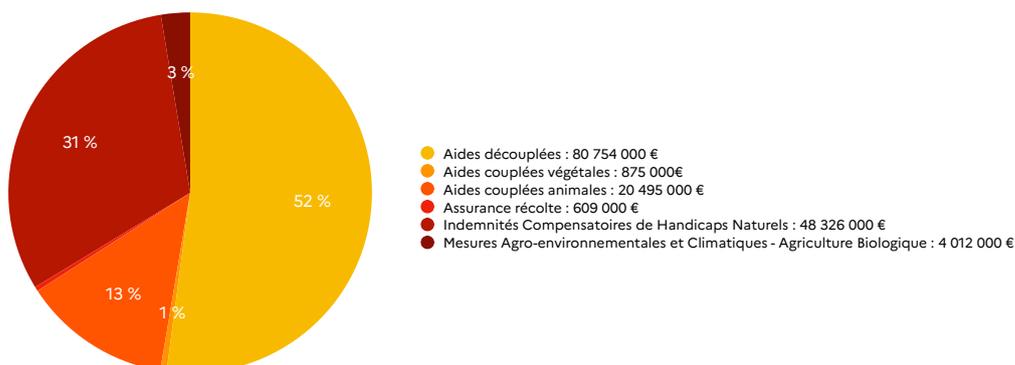
1 PCAET volontaire, finalisé début 2020.

## ... ET ACCOMPAGNE LE SECTEUR AGRICOLE

Avec 5 465 demandes d'aides dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC), le Puy-de-Dôme reste le département qui compte le plus d'exploitants en Auvergne-Rhône-Alpes. Il se caractérise par une agriculture diversifiée où l'élevage bovin tient une place importante, mais il compte aussi, grâce à la plaine fertile de Limagne, de nombreuses exploitations de grandes cultures.

Les aides versées aux agriculteurs sont variées. En plus des dotations jeunes agriculteurs, des aides à la modernisation des bâtiments d'élevage et des aides matérielles, totalisant ensemble 12 millions d'euros, les aides animales et surfacique se sont élevées à plus de **155 millions d'euros**.

Les agriculteurs puydômois, sévèrement frappés par la sécheresse en 2019, ont pu également bénéficier d'indemnités pour calamités agricoles, de dégrèvements appliqués à la taxe sur le foncier non bâti ainsi que de la prise en charge de cotisations sociales.



## UNE SÉCHERESSE EXCEPTIONNELLE

### DES RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU

Le département du Puy-de-Dôme est l'un des départements français qui a le plus souffert de la période de sécheresse qui a sévi pendant plus de 15 mois sur une partie significative de l'Europe entre 2018 et 2019. Suite à un automne et un hiver particulièrement déficitaire vis-à-vis des précipitations, la retenue de la Sep, qui permet le soutien d'étiage de la Morge et l'irrigation de 2 000 hectares de cultures n'a pas pu se remplir (à peine 30% de remplissage au 1<sup>er</sup> mai).

Ainsi, cette sécheresse, qualifiée d'exceptionnelle, a eu pour conséquence la prise de mesures de restriction des usages de l'eau dès le début du mois de juillet jusqu'à début novembre. Des mesures de restriction ont même concerné les prélèvements effectués à partir de l'axe Allier, du 24 juillet au 22 août. Une cinquantaine de communes a également connu des ruptures momentanées ou partielles de leur alimentation en eau potable.

Pour venir en aide aux filières impactées par ce phénomène climatique d'une rare ampleur, neuf demandes de reconnaissances ont été sollicitées dans le cadre des calamités agricoles.

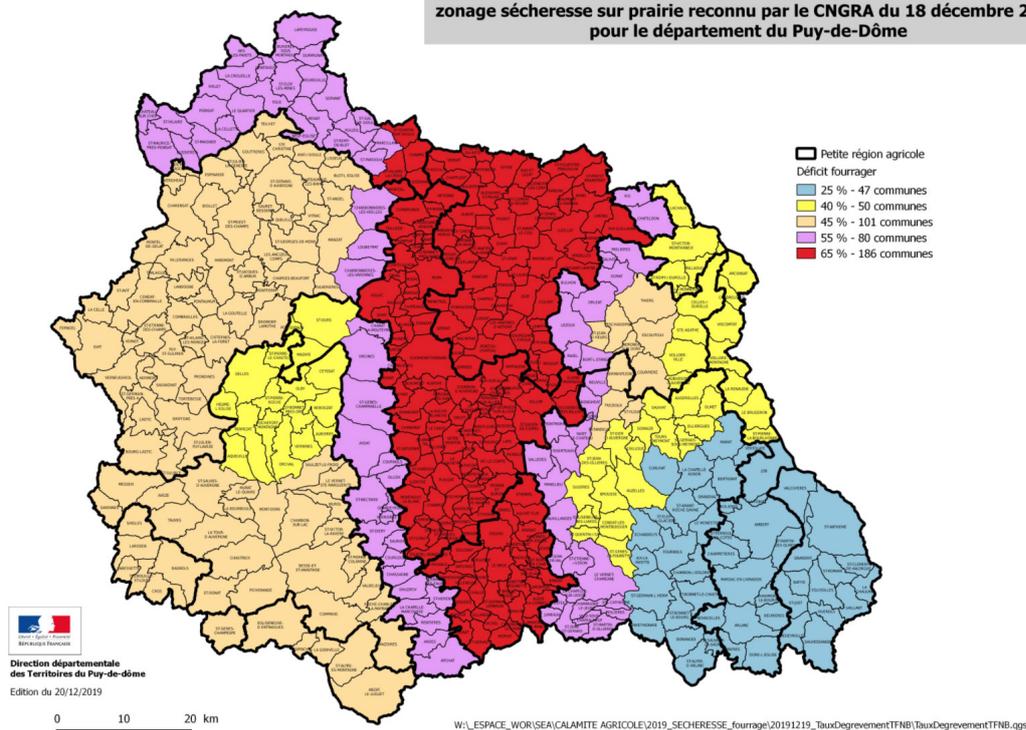
### LE COMITÉ NATIONAL DE GESTION DES RISQUES EN AGRICULTURE (CNGRA)

Le CNGRA a reconnu l'ensemble des dossiers ayant trait aux pertes de récolte sur prairies, à l'apiculture, la pisciculture, les pépinières forestières et d'ornement, les cultures maraîchères et fruitières, la viticulture, ainsi que les plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Au total, plus de **13,6 millions d'euros** d'indemnités ont été versées pour soutenir les exploitations concernées.

### LANCEMENT D'UN PROJET TERRITORIAL POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE) SUR LE BASSIN ALLIER AVAL

Concomitamment à ces épisodes de sécheresse récurrents, il est constaté depuis 2016 l'insuffisance des recharges automnales et hivernales pour la satisfaction des besoins en eau en période estivale qui nécessite un travail de fond qui pourra se faire au travers du PTGE identifié sur le bassin Allier aval. Cette démarche vise à élaborer, avec les acteurs, un diagnostic de la ressource et des besoins ainsi qu'un programme d'actions, notamment pour sécuriser les productions agricoles via la création de retenues.

zonage sécheresse sur prairie reconnu par le CNGRA du 18 décembre 2019 pour le département du Puy-de-Dôme



## UNE VIGILANCE MAINTENUE SUR LA RÉGULARISATION DE LA FAUNE SAUVAGE

650 arrêtés de plan de chasse collectifs et individuels ont été élaborés sur la saison de chasse 2019-2020 (chamois, chevreuil, cerf, sanglier, mouflon).

1 500 demandes de destruction d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ont également été visées en 2019.

Concernant le sanglier, la barre des 5 000 sangliers a été franchie sur la saison 2017-2018 pour la première fois dans le département, et en 2019, 4 800 sangliers ont été abattus. Le montant des indemnisations a plus que doublé depuis 2015 pour atteindre 315 000 euros en 2019, c'est-à-dire proche de l'an passé. Afin de maîtriser les populations de sangliers et réduire les dégâts, la chasse a été ouverte à l'affût ou à l'approche du 1<sup>er</sup> juin au 15 août sur la saison 2019-2020, et le recours aux louvetiers a été renforcé.

En 2019, 35 arrêtés préfectoraux de battue administrative pour sanglier ont été signés et 45 animaux ont été prélevés (contre 31 et 14 animaux prélevés en 2018). La situation connaît une accalmie sur ce sujet en 2020 avec une baisse des constats de dégâts et une diminution à ce jour, des interventions de lieutenants de louveterie (6 arrêtés pour 6 animaux tués).

La loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant sur la création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement a transféré les compétences des préfetures vers les fédérations départementales des chasseurs pour la gestion des associations communales de chasse agréées (11 au total dans le Puy-de-Dôme) et des plans de chasse individuels.

Ces changements nécessiteront la modification du schéma départemental de gestion cynégétique qui sera à amender dans ce sens en 2020.



# 4

## L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS LOCALES

UN SOUTIEN FINANCIER À L'INVESTISSEMENT LOCAL PUBLIC...

... ET UN ACCOMPAGNEMENT DES ACTES ET DES PROJETS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

UNE SÉLECTION DE PROJETS D'ENVERGURE

DES PORTRAITS DE NOS TERRITOIRES

UNE DYNAMIQUE TRÈS POSITIVE EN MATIÈRE DE COUVERTURE DU TERRITOIRE PAR DES DOCUMENTS D'URBANISME

DÉCHETS POST-INONDATION SUR LES AGGLOMÉRATIONS DE CLERMONT-FERRAND ET DE RIOM : UNE ÉTUDE POUR ANTICIPER LA GESTION DE CRISE

DES COLLECTIVITÉS DU PLAN NATIONAL ACTION CŒUR DE VILLE

ANAH - UNE ANNÉE 2019 EXCEPTIONNELLE EN TERMES D'ENVELOPPE FINANCIÈRE ENGAGÉE ET DE NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES AIDÉS

L'OBJECTIF DE « FRANCE SERVICES »

UN NOUVEL OUTIL À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR REDYNAMISER LES TERRITOIRES

L'ÉTAT PARTICIPE AU FINANCEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MÉTROPOLITAINE DE L'HÔTEL-DIEU DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

DES RÉUNIONS D'INFORMATION À DESTINATION DES MAIRES POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

L'ÉTAT SOUTIEN LE PATRIMOINE CULTUREL

## UN SOUTIEN FINANCIER À L'INVESTISSEMENT LOCAL PUBLIC...

### LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

**371 opérations ont bénéficié de la DETR pour un montant de 14 435 880, 93 euros** permettant le financement de projets sur les territoires ruraux.

### LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

**75 opérations ont bénéficié de la DSIL pour un montant de 5 770 743 euros** permettant le financement des contrats de ruralité et des grandes priorités.

### LE FOND NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FNADT)

**14 opérations ont bénéficié du FNADT pour un montant de 1 343 850, 50 euros** permettant le financement d'opérations d'importances portées par les collectivités territoriales notamment dans le cadre de la reconnaissance UNESCO de la Chaîne des Puy - Faille de Limagne, Gergovie et les sites arvernes et la grande bibliothèque métropolitaine.

### LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES DÉPARTEMENTS (DSID)

**10 opérations ont bénéficié de la DSID pour un montant de 2 051 874 euros** permettant principalement le financement de travaux dans les collèges.

### POUR LE PUY-DE-DÔME

**En 2019, 23 602 348, 43 euros ont été investis sur le territoire puydômois.** Par ailleurs, le département a bénéficié de dotations financières de l'État à hauteur de 172 016 801 euros. Pour 2020, ce montant est en augmentation de 3 994 019 euros (versement 2020 : 170 846 827 euros).

## ... ET UN ACCOMPAGNEMENT DES ACTES ET DES PROJETS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 464 collectivités adhèrent à l'application ACTES sur un total de 627 soit 74% des collectivités du département.

En 2019, 28 847 actes ont été reçus à la préfecture ou dans une des quatre sous-préfectures pour contrôle de légalité ; 2 844 actes prioritaires ont été contrôlés. 125 actes ont donné lieu à une lettre d'observations dont 84 ont porté sur la mise en place du RIFSEEP dans les collectivités locales.

Dans la perspective des élections municipales et communautaires, 14 arrêtés préfectoraux ont été pris pour revoir la composition des assemblées délibérantes des EPCI à fiscalité propre soit sur la base d'un accord local soit, en l'absence de celui-ci, selon la répartition des sièges de droit commun.

En 2019, 315 documents budgétaires prioritaires ont été transmis en préfecture et ont fait l'objet d'un contrôle dans les délais donnant lieu à des observations ou modifications éventuelles.

2 enquêtes publiques d'importance ont été réalisées : l'une portée sur le maintien des réservoirs d'eau potable du Château de Mauzun et l'autre sur le projet du « Pôle d'équilibre territorial et rural » de créer une voie verte-vélo route de l'Allier entre Authezat et Pont-du-Château.

9 Conseils Départementaux de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ont été organisés en 2019, permettant l'examen de 35 dossiers.

10 séances de la Commission Départementale Nature, Site et Paysage ont été organisées en 2019, permettant l'examen de 32 dossiers.

## UNE SÉLECTION DE PROJETS D'ENVERGURE

### SOUS L'ÉGIDE DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA PRÉFECTURE

Des comités de pilotage sont mis en place sous l'égide de la Secrétaire Générale de la Préfecture, pour l'arrondissement de Clermont-Ferrand :

- site propre des lignes B et C de l'agglomération clermontoise, piloté par le SMTC ;
- travaux d'élargissement de l'A75 ;
- travaux de réfection de l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne, situé sur la commune d'Aulnat ;
- projet d'extension de la Grande Halle - Zénith d'Auvergne porté par la Région.

### SOUS L'ÉGIDE DU SOUS-PRÉFET DE RIOM

- projet d'acquisition par la commune de Riom de l'ancien centre de détention pour installation de nouveaux locaux administratifs de la ville et la Communauté de communes, des logements haut de gamme et un parking de 300 places en cohérence avec le projet Action cœur de ville ;
- travaux de réfection de l'ancienne manufacture des tabacs pour l'installation d'un site de production de maroquinerie par la société Hermès ;
- requalification de la totalité des installations de Châtelguyon.

### SOUS L'ÉGIDE DU SOUS-PRÉFET D'AMBERT

- travaux de mise aux normes et de modernisation de l'abattoir municipal d'Ambert.

### SOUS L'ÉGIDE DU SOUS-PRÉFET D'ISSOIRE

- organisation d'un forum « métier-formations » de la filière aéronautique, en marge de la manifestation « Ailes et Volcans » et en coopération avec les collectivités et les entreprises locales de l'aéronautique.

### SOUS L'ÉGIDE DU SOUS-PRÉFET DE THIERS

- soutien au projet de création du centre aquatique intercommunal (10 137 189 euros) porté par l'EPCI Thiers Dore et Montagne grâce à **la DSIL contrat de ruralité à hauteur de 493 000 euros** ;
- acquisition et livraison de masques chirurgicaux aux entreprises qui souhaitent reprendre leur activité lors du premier confinement (mars 2020) grâce à une opération menée par la préfecture, en lien avec l'armée et le groupe Michelin ;
- accompagnement d'une famille vers un nouveau lieu de vie afin de libérer une partie de la rive droite de l'Allier classée site Natura 2000, pour la nettoyer et interdire l'accès à toute nouvelle installation.

### QUELQUES CHIFFRES

Sur le territoire délégué de Clermont Auvergne Métropole, l'État a financé en 2019 : 344 Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS), 258 Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), pour un montant de **2 375 651 euros** auxquels se rajoutent les aides fiscales, TVA à taux réduit, exonération de taxes foncières, prêts bonifiés.

104 Prêts Locatifs Sociaux (PLS) et 74 Prêts Sociaux Location Accession (PSLA) ainsi que 50 logements intermédiaires ont également été agréés.

Une opération située à Cournon-d'Auvergne intègre des logements adaptés à la perte d'autonomie et une pension de familles a été financée à Clermont-Ferrand.

Sur le reste du département, 146 PLUS et 80 PLAI ont été financés, pour un montant de subvention de **491 500 euros** ainsi que 120 PLS (EHPAD de Vic-le-Comte et EHPAD des Ancizes) et 12 PSLA. Deux opérations intègrent des logements adaptés à la perte d'autonomie (Mezel et Champeix).

## DES PORTRAITS DE NOS TERRITOIRES

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement des territoires, et afin de disposer d'une vision partagée des enjeux liés aux politiques publiques qu'elle porte, la DDT a décidé de réaliser des portraits de territoire à l'échelle des 14 EPCI du département.

Chaque portrait de territoire répond à trois objectifs :

- dresser une photographie du territoire ;
- identifier les principaux enjeux à porter par la DDT sur le territoire concerné ;
- constituer un outil d'échanges avec l'EPCI concerné.

Un groupe de travail, composé d'un membre de chaque service et de chaque agence de la DDT, a été constitué pour leur élaboration.

Ces portraits de territoire ont été réalisés en deux étapes :

- une première partie « atlas géographique » constituant un diagnostic du territoire sur différentes thématiques, ainsi qu'une synthèse ;
- des posters à « enjeux », sur les missions que porte la DDT.

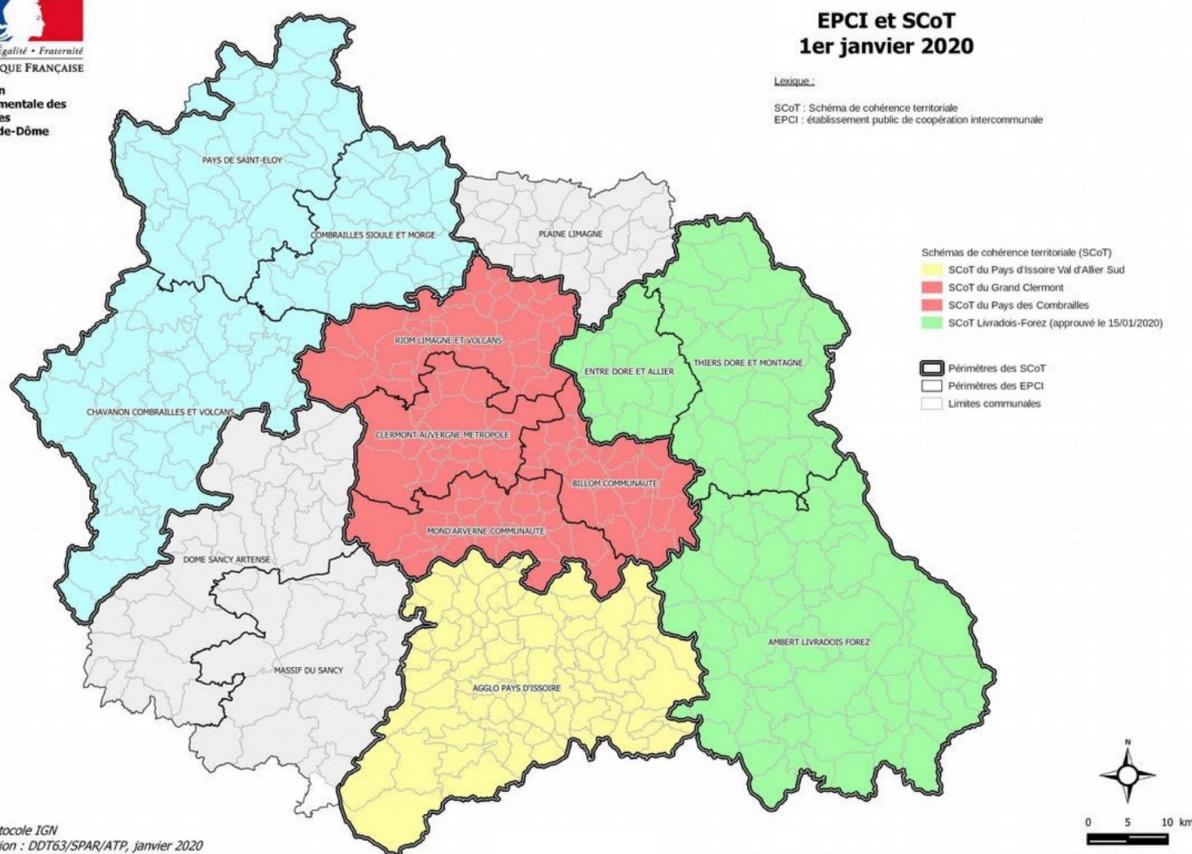
La Préfète s'est appuyée sur ces portraits pour échanger avec les élus de chaque EPCI sur l'année 2019.

Ceux-ci sont disponibles sur l'internet des services de l'État dans le département :

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/la-connaissance-de-territoire-de-puy-de-dome-en-a2693.html>



Direction  
départementale des  
territoires  
du Puy-de-Dôme



## UNE DYNAMIQUE TRÈS POSITIVE EN MATIÈRE DE COUVERTURE DU TERRITOIRE PAR DES DOCUMENTS D'URBANISME

### UNE COUVERTURE EN DOCUMENTS D'URBANISME QUI PROGRESSE

L'État poursuit son accompagnement des collectivités : élaboration/révision de cartes communes ou de PLU, élaboration de PLU intercommunaux. Avec la perspective des élections municipales, l'État a été associé à de nombreuses procédures communales de révision de PLU.

### UNE VAGUE DE PLUi EN COURS À L'ÉCHELLE DES NOUVEAUX EPCI

Au cours de l'année 2019, la DDT a accompagné l'achèvement du PLUi de Billom Communauté ainsi que l'élaboration des 4 PLUi à l'échelle des nouvelles intercommunalités (Clermont Auvergne Métropole, Riom Limagne et Volcans, Mond'Arverne communauté, Plaine de Limagne).

### UNE COUVERTURE EN SCoT QUI S'ÉTEND AVEC CELUI DU LIVRADOIS-FOREZ

La DDT a accompagné le PNR du Livradois-Forez, porteur du SCoT, durant la phase d'élaboration de ce document. L'avis de l'État a été transmis en mai 2019 avant l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 juin au 17 juillet 2019. Le SCoT du Livradois-Forez a été approuvé le 15 janvier 2020.

#### CHIFFRES CLÉS:

- **59%** (275) des communes couvertes par un document d'urbanisme
- **34%** (157) des communes engagées dans une élaboration ou révision de document d'urbanisme communal ou intercommunal
- **6 PLUi** en vigueur (68 communes)
- **4 PLUi** en cours (110 communes)
- **4 SCoT** en vigueur (397 communes)

#### L'ACTION DE LA DDT DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019

- **29** avis de l'État transmis
- **33** documents examinés en CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers)
- **1** note d'enjeux transmise en collectivité
- **PARTICIPATION** de la DDT aux différentes instances d'élaboration des documents d'urbanisme

## DÉCHETS POST-INONDATION SUR LES AGGLOMÉRATIONS DE CLERMONT-FERRAND ET DE RIOM : UNE ÉTUDE POUR ANTICIPER LA GESTION DE CRISE

Dans le cadre de la mise en œuvre des Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation de Clermont Auvergne Métropole et Riom Limagne et Volcans, une action commune vise à anticiper la gestion des déchets produits lors d'une inondation.

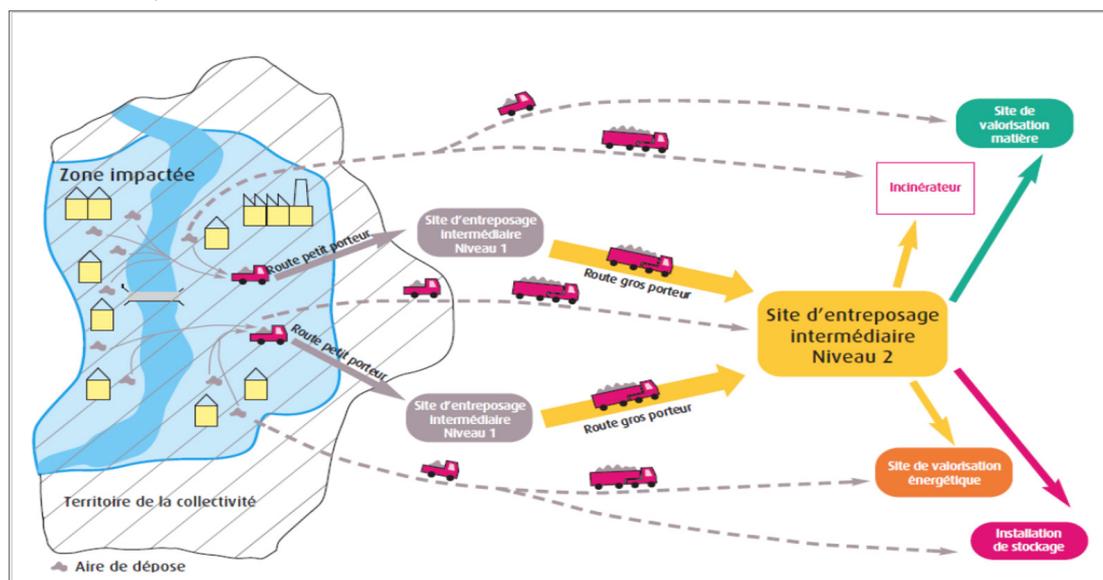
Cette étude, pilotée par la DDT, a été réalisée par le CEREMA, en associant étroitement les deux EPCI concernés. Elle s'est déroulée en deux étapes :

- quantification et qualification des différents types de déchets pour trois scénarios d'inondation : crue trentennale, centennale et millénaire ;

*Tableau 2 : synthèse des quantités de déchets post-inondation générés pour les crues d'occurrences trentennale (Q30), centennale (Q100) et millénaire (Q1000) généralisées sur le TRI de Clermont-Ferrand – Riom*

	Déchets d'ameublement	DEEE	Déchets dangereux	Déchets en mélange	Déchets du BTP (hors DD et DEEE)	VHU	Totaux (hors VHU)
<b>Q30</b>	12500	4000	5000	32900	10800	2921 VHU	<b>65 000 t</b>
Équivalent tonnages déchetteries (VALTOM, 2016)	4,6 mois (meubles + encomb.)	10,1 mois (DEEE)	/	14,2 mois (bois, ferrailles, ...)	3,3 mois (gravats, placo., ...)	/	<b>6 mois</b>
<b>Q100</b>	19800	6300	8400	50800	18100	5170 VHU	<b>103 500 t</b>
Équivalent tonnages déchetteries (VALTOM, 2016)	7,3 mois (meubles + encomb.)	15,9 mois (DEEE)	/	21,8 mois (bois, ferrailles, ...)	5,5 mois (gravats, placo., ...)	/	<b>9 mois</b>
<b>Q1000</b>	25300	8300	9600	65000	21700	8809 VHU	<b>130 000 t</b>
Équivalent tonnages déchetteries (VALTOM, 2016)	9,3 mois (meubles + encomb.)	20,7 mois (DEEE)	/	28,0 mois (bois, ferrailles, ...)	6,6 mois (gravats, placo., ...)	/	<b>11 mois</b>

- définition de critères d'identification des sites potentiels de stockage des déchets (sites de niveau 1 et 2).



Les résultats de cette étude ont été livrés aux deux EPCI, pour leur permettre d'élaborer, avec l'ensemble des parties prenantes du sujet, un plan de gestion des déchets post-inondation.

## DES COLLECTIVITÉS DU PLAN NATIONAL ACTION CŒUR DE VILLE

### ACTION CŒUR DE VILLE

Issoire, Riom, et Thiers sont concernées par ce programme qui vise à les soutenir financièrement pour conforter et redynamiser leur centre-ville, au travers d'actions complémentaires et coordonnées dans les domaines de l'habitat, du développement économique et commercial, de l'accessibilité, des mobilités et du cadre de vie.

La DDT, en lien avec les sous-préfets, accompagne les collectivités :

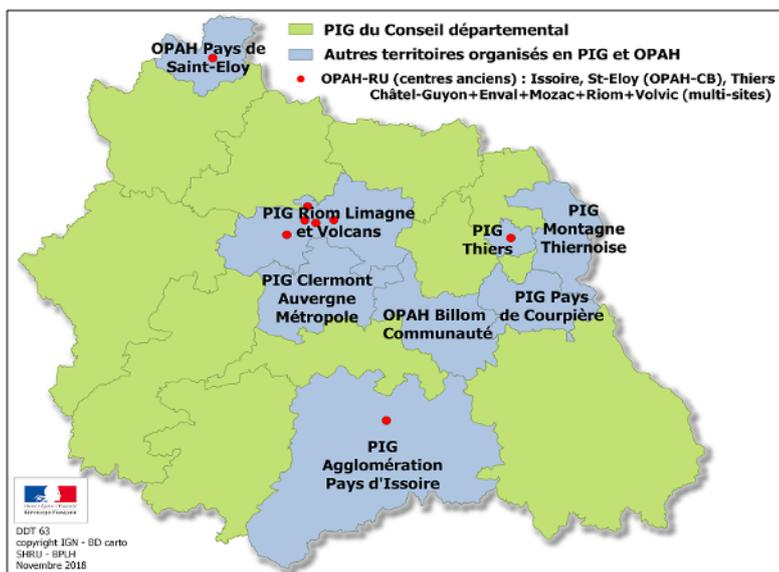
- par des apports méthodologies sur la stratégie de redynamisation ;
- par son expertise sur les outils de reconquête urbaine (outils financiers, fiscaux, juridiques de revitalisation, expertise juridique sur la lutte contre l'habitat indigne, conseil au montage d'opérations lourdes de recyclage d'ilôts dégradés) ;
- par des aides à l'ingénierie et aux travaux en tant que délégation locale de l'Anah. Le centre-ville de chacune de ces trois communes est couvert par une OPAH RU avec un total d'engagement de l'Anah de **7,6 millions d'euros**.

## ANAH-UNE ANNÉE 2019 EXCEPTIONNELLE EN TERMES D'ENVELOPPE FINANCIÈRE ENGAGÉE ET DE NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES AIDÉS

- plus de **11,3 millions d'euros** de subventions engagées au titre de l'Anah ;
- **22,4 millions d'euros** de travaux à réaliser permettant la création ou le maintien de 355 emplois ;
- 1 893 logements subventionnés par l'Anah dont 1 582 logements dans le cadre du programme « Habiter Mieux » de rénovation énergétique ;
- 31% de gain énergétique moyen par logement rénové énergétiquement ;
- la mise en œuvre d'un important plan de communication (visites médiatisées de logements rénovés, présence de l'Anah au salon de l'habitat, spots radio sur France Bleu).

Le Préfet, délégué local de l'Anah, accompagne les collectivités dans la mise en œuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et de programmes d'intérêts généraux (PIG).

**12 dispositifs** couvrent l'ensemble du territoire départemental.



## L'OBJECTIF DE « FRANCE SERVICES »

### SOUTENIR LES TERRITOIRES RURAUX ET LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, FACILITER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES DES CITOYENS SUR TOUT LE TERRITOIRE

Les Espaces France Services ont vocation à rendre les services publics accessibles à tous et sur tout le territoire grâce à l'accompagnement par des agents spécialement formés et à la présence de partenaires obligatoires, au nombre desquels figurent La Poste, La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), Pôle Emploi, ainsi que les ministères des comptes publics, de la justice et de l'intérieur.

### DANS LE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME, SEPT STRUCTURES ONT ÉTÉ LABELLISÉES FRANCE SERVICES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

Il s'agit d'anciennes Maisons de Services Au Public (MSAP) qui ont fait l'objet d'une « montée en gamme » et qui sont implantées à Boug-Lastic, Giat, le Mont-Dore, Pontaugur, Pontgibaud, Saint-Gervais d'Auvergne et Viverols.

Le mercredi 8 janvier 2020, à l'Espace France Services de Pontgibaud, la Préfète du Puy-de-Dôme et le Président du Conseil départemental ont signé, avec les représentants des collectivités et les différents partenaires, une convention actant la création de ces structures dans le département. Cette convention, portant sur l'organisation des Espaces France Services, a marqué une première concrétisation de la démarche engagée dans le cadre du schéma départemental d'accessibilité des services au public.

L'objectif poursuivi est d'assurer un maillage territorial cohérent dans le département du Puy-de-Dôme en dotant, au 31 décembre 2022, chaque quartier prioritaire de la politique de la ville et chaque canton rural, tout en privilégiant les implantations dans les communes exerçant une « petite centralité ». La faisabilité d'une structure itinérante est également à l'étude.



## UN NOUVEL OUTIL À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR REDYNAMISER LES TERRITOIRES

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'Opération de Redynamisation du Territoire (ORT) est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centre-villes.

La mise à disposition d'une ingénierie de l'État a permis la signature, le 6 mars 2020, d'une convention matérialisant l'ORT d'Ambert et visant une revitalisation du centre-bourg. Cette convention a été conclue avec la commune d'Ambert, la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département du Puy-de-Dôme, la communauté de communes Ambert Livradois Forez, le Parc Naturel Régional Livradois-Forez et de nombreux autres partenaires et établissements publics.

L'opération, qui est planifiée sur cinq ans (2020-2025), prend la forme d'un projet global impliquant une intervention sur l'habitat, le maintien et le renforcement de l'offre de commerces, de services et d'équipements dans le centre-ville, la mobilité, la culture et le tourisme.

Cette convention confère de nouveaux droits juridiques et fiscaux à l'intérieur du périmètre de l'ORT, en permettant un accès prioritaire aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'application du dispositif fiscal dit Denormandie ou la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale. La convention a également abouti à l'ouverture d'un guichet commerce-habitat permettant l'information et l'accompagnement des porteurs de projets.

## L'ÉTAT PARTICIPE AU FINANCEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MÉTROPOLITAINE DE L'HÔTEL-DIEU DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Le Ministère de la Culture a pris la décision de réserver au titre du concours particulier aux bibliothèques de la dotation générale de décentralisation, seconde fraction, un montant de **14 657 688 euros** pour les études et les travaux du projet.

Le montant éligible retenu est de **36 644 221 euros**.

Le versement d'une première tranche de 5 000 000 euros a eu lieu en 2020.

## DES RÉUNIONS D'INFORMATION À DESTINATION DES MAIRES POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

### AVANT LES SCRUTINS DES 15 MARS ET 28 JUIN 2020

Entre le 9 et le 24 janvier 2020, le bureau des élections de la préfecture a organisé, dans chaque arrondissement, une réunion d'informations à l'intention des maires et des secrétaires de mairie (ou des services des élections) sur la préparation des élections municipales et communautaires. Dans chaque arrondissement, ces réunions ont été très largement suivies par les équipes municipales.

### APRÈS LES SCRUTINS DES 15 MARS ET 28 JUIN 2020

Sous la présidence du Préfet du Puy-de-Dôme et en présence du Procureur de la République, les services de l'État dans le département ont présenté leur organisation interne, leurs missions et leurs champs d'intervention à tous les maires élus à l'issue des deux tours de scrutin. Ces réunions se sont tenues dans chaque arrondissement entre le 17 et le 25 septembre.

## LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE CLERMONT-FERRAND

En 2019, l'État (Ministère de la Culture) a consacré plus de **61 000 euros** à l'entretien et à la sécurité de la Cathédrale Notre-Dame de Clermont-Ferrand, monument historique dont il est propriétaire.

Chargée des différents contrats de maintenance et de vérification ainsi que des opérations de travaux d'entretien sur l'édifice, l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Puy-de-Dôme a coordonné tout au long de l'année différentes interventions.

Parmi celles-ci, la mise aux normes et l'amélioration des installations électriques, la maintenance et les opérations de travaux sur le système de sécurité incendie (SSI), l'installation de nouveaux extincteurs et de nouveaux plans, les travaux sur les différents réseaux électriques et les organes de coupure de l'édifice...

En collaboration avec d'autres services et administrations - CRMH, SDIS, Clergé, Clermont Auvergne Métropole, Ville de Clermont-Ferrand, l'architecte des bâtiments de France - Responsable Unique de sécurité - a également œuvré à la rédaction du cahier des charges d'exploitation de la cathédrale afin de permettre l'exploitation de cet établissement recevant du public dans de bonnes conditions de sécurité pour les différents usages de l'édifice.

## LE CENTRE D'ART CONTEMPORAIN - LE CREUX DE L'ENFER

Créé en 1998, le centre d'art contemporain le Creux de l'enfer est l'un des pionniers de la décentralisation. Acteur professionnel de référence reconnu dans sa discipline, il a favorisé l'émergence d'œuvres et d'expositions significatives de l'art contemporain qui lui doivent aujourd'hui une réputation locale, régionale, nationale et internationale.

Investi des missions de production, de diffusion et de médiation, le centre d'art a vocation à créer les conditions les plus favorables à la rencontre de l'art et du public. Au travers de sa programmation d'expositions et de cycles de rencontres et de conférences, le Creux de l'enfer crée les conditions d'un échange fructueux entre les artistes et les publics les plus larges.

Son travail a été récompensé en 2019 par sa labellisation en tant « Centre d'Art Contemporain d'intérêt national » mis en place par le ministère de la Culture.

Le Centre d'Art est aussi un creuset d'apprentissage pour les étudiants d'écoles d'art ou d'université venant chercher au contact des artistes et des professionnels, un complément essentiel à leurs études. Du fait de sa programmation artistique ouverte à la fois à la création française et étrangère, en relation avec d'autres lieux, le Centre d'Art a acquis une reconnaissance dépassant aujourd'hui largement nos frontières.





5

## L'ÉTAT SIMPLIFIE ET MET EN ŒUVRE LA RÉFORME DE L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

L'ÉTAT ENGAGE UNE RÉFLEXION IMMOBILIÈRE VISANT À RATIONALISER SES IMPLANTATIONS SUR L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE

L'ÉTAT FINANCEUR SE MOBILISE : LES CHIFFRE-CLÉS DES FINANCES PUBLIQUES

EN BREF

LE PROGRAMME « TRANSPARENCE SUR LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DES SERVICES PUBLICS »

## L'ÉTAT ENGAGE UNE RÉFLEXION IMMOBILIÈRE VISANT À RATIONALISER SES IMPLANTATIONS SUR L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE

À l'occasion de la réforme OTE et dans un contexte de transition énergétique, la préfète du Puy-de-Dôme a souhaité engager une réflexion globale sur les implantations immobilières de l'État avec pour objectifs de :

- rapprocher les services pour créer des synergies et mutualiser les compétences ;
- rationaliser le parc immobilier (densification du parc public, abandon des locations) ;
- réaliser la rénovation énergétique du parc immobilier pérennisé.

Cette démarche, engagée en septembre 2019, a fait émerger un scénario consensuel qui permet notamment :

- la cession de deux biens domaniaux et de six locations ;
- la densification, la pérennisation et la rénovation énergétique des quatre principaux sites multi-occupants de l'agglomération clermontoise ;
- le regroupement de toutes les DDI à la cité administrative ;
- l'installation du nouveau secrétariat général commun à la préfecture.

Ce projet ambitieux a été validé et financé par la Direction de l'Immobilier de l'État, **3,1 millions d'euros**, sur le programme de rénovation des cités administratives et **8,3 millions d'euros** dans le cadre du plan de relance.

Les travaux correspondants commenceront avant la fin de l'année 2021 pour une livraison mi-2023.



## L'ÉTAT FINANCEUR SE MOBILISE : LES CHIFFRES-CLÉS DES FINANCES PUBLIQUES

Des services locaux en charge de missions au service des populations :

- la gestion fiscale et foncière ;

### LES PARTICULIERS

372 272 foyers fiscaux (à 36,39% imposables à l'impôt sur le revenu)

### LES ENTREPRISES

PLUS DE 80 000 occurrences fiscales (sociétés + entreprises individuelles : commerce, artisanat, professions libérales, agriculteurs, SCI)

- la gestion des collectivités territoriales

2 127 budgets communaux  
14 EPCI  
8 hôpitaux



977 157 mandats  
1 567 753 titres

## EN BREF

### L'ANNÉE 2019 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LA SÉCHERESSE

Plus de **5 millions d'euros** ont été dégrévés au titre de la taxe foncière pour venir en aide au monde agricole.

### UN PROTOCOLE TRIPARTITE

La DDFip, le Conseil départemental et l'ARS ont signé en 2019 un protocole tripartite.

Ce cadre partenarial concerne 67 EHPAD.

Ces établissements ont pu bénéficier de conseil et d'accompagnement budgétaire et financier.

Un réseau d'alerte permet de mieux détecter les EHPAD en difficulté.

### UN NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ

2019 a été l'année du lancement du nouveau réseau de proximité avec la concertation des élus locaux sur l'implantation des services locaux des finances publiques dans le département.

Il a été proposé que les services locaux aujourd'hui présents dans 29 communes, le soient demain dans 40 communes.

Cette initiative permettra d'assurer une meilleure accessibilité des services publics et une meilleure relation de proximité avec les usagers.

La convention départementale d'organisation des services avec le Président du Conseil départemental a été signée le 7 septembre 2020.

## LE PROGRAMME « TRANSPARENCE SUR LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DES SERVICES PUBLICS »

Dans le cadre du programme Action publique 2022 visant à transformer en profondeur l'action publique de l'État, le gouvernement s'est fixé, parmi plusieurs objectifs prioritaires, celui d'améliorer la qualité des services publics, en développant une relation de confiance entre les usagers et des administrations engagées à délivrer une information plus transparente sur la qualité de leurs services. Ce sont toutes les administrations en relation avec les usagers qui publieront des indicateurs de résultats reflétant la satisfaction des usagers. Au sein du ministère de l'Intérieur, ce sont 4 096 unités de la gendarmerie nationale en contact direct avec le public, 401 commissariats, 323 préfectures et sous-préfectures qui donnent à voir les résultats de leurs indicateurs, par le biais d'un affichage dans les halls d'accueil du public mais également grâce à une large diffusion sur internet.

Dans le département du Puy-de-Dôme, la préfecture, les quatre sous-préfectures, les commissariats et les services de la gendarmerie nationale accueillant du public se sont engagés dans le programme « transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics ». Vous trouverez ci-dessous les résultats de ces services.

### LA PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME, NOS RÉSULTATS EN CLAIR (AU 15/01/2020)

70%

Taux de satisfaction globale des usagers pour la délivrance des titres

22 jour(s)



Délai moyen de délivrance des CNI-passeports

27 jour(s)



Délai moyen de délivrance des permis de conduire

5 jours



Délai moyen de délivrance des certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises)

95%

Taux d'appels aboutis en Préfecture

3,4/5



Score d'effort ressenti par les usagers pour les téléprocédures permis de conduire et certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grise)

POLICE NATIONALE, DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU PUY-DE-DÔME  
AU SERVICE DE LA POPULATION, DONNÉES AU 4ÈME TRIMESTRE 2019



GENDARMERIE NATIONALE, VOTRE SATISFACTION, NOTRE PRIORITÉ



# L'ÉTAT S'ENGAGE DANS LE PUY-DE-DÔME



## PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*